

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2024009058

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 02 septembre 2024
Votes exprimés : 17

Séance du 09 septembre 2024

Le 09 septembre 2024 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : M. Jacques DUBOUT (maire) – Mme Evelyne MARTIN – M. Patrick HEIDELBERGER – Mme Donata ROTH – M. Jean-Laurent FERVEL – Mme Marie-Anne SOLETTI – Mme Dominique PORTEILLA FOURNIER – M. Nicolas BLOUQUY – M. Daniel DEVISCOURT – M. Roland MERLEAU – Mme Céline PAUGET – M. Franck PERRET – Mme Roxane PERRET – Mme Laurence TAQUET

PROCURATIONS : M. Michael BIRNER donne pouvoir à M. Patrick HEIDELBERGER – Mme Emeline HEDRICH donne pouvoir à M. Michael BLOUQUY – Mme Jocelyne PETRY donne pouvoir à Mme Donata ROTH

ABSENTS: M. Cyrille ROBERT – Mme Pascale STEINMANN

Secrétaire de séance : M. Patrick HEIDELBERGER

OBJET : CONVENTION AVEC UEF GESTION D'UNE COUPE DE BOIS DE JARDINAGE

Monsieur Le Maire informe, dans le cadre d'un mandat de gestion de la coupe de bois de sécurisation de la ligne à haute tension, l'entreprise UEF (Urbanisme Environnement Forêt) est missionnée pour repérer les limites des parcelles cadastrales et déterminer l'étendue de la coupe.

Elle s'occupera également des opérations de coupe et de commercialisation.

- Le coût du repérage des limites et de préparation, martelage, rédaction fiche de vente est estimé à 100€ /Hectare HT ;
- Le coût de la mise en vente, suivi de chantier est estimé à 8% HT du montant HT de la vente.

Le conseil municipal doit donc délibérer pour la signature du mandat de gestion avec l'entreprise UEF.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la signature de la convention de gestion avec l'entreprise UEF

D'AUTORISER Le Maire à signer la convention de gestion avec l'entreprise UEF

D'INSCRIRE la dépense dans le budget communal.

Rendu exécutoire
Le 10/09/2024
Publié
Le 13/09/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

